

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Ferrières-Saint-Mary, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DE MAGALHAES Franck	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
AMAT Gilles	DELPIROU Denis	MARSAL Michel	SARANT Philippe
ANDRIEUX-JANNETTA Claire	DONIOL Christian	MATHIEU Thierry	SOULIER Christophe
ARMANDET Djuwan	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	TEISSEDE Claire
BATIFOULIER Vivien	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TOUZET Josette
BOUARD André	JOB Éric	PENOT Jean-Pierre	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	JUILLARD Pierre	PONCHET-PASSEMARD Colette	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	LANDES Jean-François	PORTENEUVE Michel	VIALA Éric
DALLE Thierry	LEBERICHEL Philippe	REBOUL Jean-Paul	

Étaient absents :

BATIFOULIER Karine	CRAUSER Magali	MENINI Vincent	TIBLE Marie-Laure
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PRADEL Ghyslaine	VAN SIMMERTIER Alain
CHARBONNIER Marie-Ange	JOUBE Robert	ROCHE Félix	VERDIER Jean-Louis
CHAUVEL Lucette	LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	RONGIER Jean	
CHEVALLET Béatrice	LESCURE Luc	ROSSEEL Philippe	

Pouvoirs :

BATIFOULIER Karine à BATIFOULIER Vivien	GRIFFE Alain à VIALA Éric	ROCHE Félix à ROCHE Pierrick
CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan	JOUBE Robert à ACHALME Didier	RONGIER Jean à PORTENEUVE Michel
CHAUVEL Lucette à CEYTRE Georges	LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle à CHABRIER Gilles	ROSSEEL Philippe à VIALA Éric
CHEVALLET Béatrice à MEISSONNIER Daniel	MENINI Vincent à PORTENEUVE Michel	TIBLE Marie-Laure à DALLE Thierry
CRAUSER Magali à ROCHE Pierrick	PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette	VAN SIMMERTIER Alain à CHABRIER Gilles

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : JOB Éric

Membres en exercice : 57

Présents : 35 ; Pouvoirs : 15 – Suffrages exprimés : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

COMPTES – RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° DÉCISION	DATE	OBJET
2022DPRS DT-121	11/05/22	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide d'un montant de 4 788,15 € à Monsieur Noël POULAIN pour son projet d'acquisition de matériels professionnels pour la Poterie de la Boissonnière à Neussargues en Pinatelle, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » en application du règlement d'attribution des aides. La dépense est inscrite au budget – opération 192 aide aux entreprises – compte 20421 subvention d'équipement versée aux privés.
2022DPRS DT-145	13/06/22	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer un protocole d'accord avec la scierie CHALBOS, afin de proposer une remise de 50% des loyers pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2022 au titre des troubles occasionnés par ces infiltrations. Pour cette période le montant du loyer mensuel s'élève à 450.48 € H.T soit 540.58 € T.T.C.
2022DPRS DT-146	14/06/22	<u>Finances – Divers</u> : Décision d'accepter l'indemnité de sinistre de la SMABTP d'un montant de 32 012.52 € et d'inscrire cette recette en section de fonctionnement chapitre 77 recettes exceptionnelles, article 7788 Produits exceptionnels divers concernant le sinistre ayant eu lieu sur l'ensemble communautaire situé 25 rue de la Gare à Neussargues. Un devis est signé avec l'entreprise SARL CELLARIER, 15 300 LA CHAPELLE D'ALAGNON, pour les travaux de reprise d'étanchéité de la terrasse pour un montant de 16 484.41 € HT soit 19 781.29 € TTC ; et un autre devis est signé avec l'entreprise SAS DELPON, ZAC de Baradel 5, Avenue du Garric 15 000 AURILLAC, pour les travaux de réfection de la façade, de faux plafonds, de la peinture et des revêtements de sols pour un montant de 15 461.31 € HT soit 18 553.57 € TTC.
2022DPRS DT-147	14/06/22	<u>Finances – Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société REYT VERT LOISIRS, Avenue Pierre Mendès France 63 500 ISSOIRE, pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour un montant de 4 690.00 € HT soit 5 628.00 € TTC à destination du service technique.
2022DPRS DT-148	15/06/22	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide d'un montant de 5 000 € à Madame Anne-Sophie CIVIALE MAHÉ, SARL Les Frangines, pour son projet d'aménagement d'un restaurant, l'Auberge, à Neussargues en Pinatelle, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » en application du règlement d'attribution des aides. La dépense est inscrite au budget – opération 192 aide aux entreprises – compte 20421 subvention d'équipement versée aux privés.
2022DPRS DT-149	15/06/22	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide d'un montant de 1 732,13 € à Madame Katia LAGLOIRE pour son projet d'aménagement d'un local commercial afin d'installer un point de vente de produits artisanaux, « La Boutique de Berthe », à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » en application du règlement d'attribution des aides. La dépense est inscrite au budget – opération 192 aide aux entreprises – compte 20421 subvention d'équipement versée aux privés.
2022DPRS DT-150	15/06/22	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide d'un montant de 2 745,00 € à Madame Sandrine CHASSANG pour son projet d'acquisition d'un véhicule professionnel pour son activité de fleuriste, « Flor Decor » à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » en application du règlement d'attribution des aides. La dépense est inscrite au

		budget – opération 192 aide aux entreprises – compte 20421 subvention d'équipement versée aux privés.
2022DPRS-151	15/06/22	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide d'un montant de 4 754,03 € à Monsieur Benoît PISSAVY pour son projet de diversification d'activité par l'aménagement d'un restaurant dans le Manoir des Gentianes à Dienne, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » en application du règlement d'attribution des aides. La dépense est inscrite au budget – opération 192 aide aux entreprises – compte 20421 subvention d'équipement versée aux privés.
2022DPRS-153	16/06/22	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer l'offre de l'entreprise VIDAL Pierre-Yves, située 24 avenue des 12 et 24 juin 15 300 Murat, pour l'exécution de travaux d'aménagement agropastoraux en faveur d'une gestion durable des zones humides sur la tête de bassin versant du Lemmet, commune de Saint-Saturnin (reméandrage du nouveau lit, comblement de l'ancien lit, mise en défens, etc..) dont le montant total est de 8 525 € HT soit 10 230 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.
2022DPRS-157	20/06/22	<u>Location</u> : Décision de signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia du 3 ^{ème} étage de Hautes Terres Communauté avec le Conseil départemental du Cantal, représenté par Monsieur Daniel BOUZAT, Directeur du pôle Solidarité départementale, ayant son siège social au 28 avenue Gambetta – 15 000 AURILLAC. Les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Durée : le vendredi 30 septembre 2022 de 8h30 à 16h30 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2022DPRS-158	20/06/22	<u>Finances – Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la SAS ALPHAB, située rue Claude Burdin ZAC de Claveloux 63 100 CLERMONT-FERRAND, pour la mise en place de signalétique de Hautes Terres Services et Découvertes de Massiac pour un montant de 7 429.00 € HT, soit 8 914.80 € TTC. Cette décision annule et remplace la décision n°2022DPRS-119 en date du 10 mai 2022.
2022DPRS-159	21/06/22	<u>Finances – Divers</u> : Décision de conclure et signer un contrat de maintenance avec la société SAS C3RB, située ZA de Lioujas rue de l'Aubrac 12 740 LA LOUBIERE, pour la mission de maintenance, assistance, et prestations d'informations du progiciel Orphée de la médiathèque intercommunale de Massiac, pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2022, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans et pour un montant annuel de 733.61 € HT, soit 880.33 € TTC.
2022DPRS-160	22/06/22	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition avec l'association des parents d'élèves de Murat, située dans le bourg de MURAT (15 300), afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 500 gobelets réutilisables ; - Durée : 6 jours ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant.
2022DPRS-161	22/06/22	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter un agent contractuel pour une période allant du 9 au 27 août 2022 en application de la loi n°84-53 précitée. Les conditions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'accueil à la déchetterie située à Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 25 heures par semaine ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération : 90 % du SMIC horaire (soit 9.77 €/heure), congés payés, et 10 % de la rémunération brute ; <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.</p>
2022DPRSDT-162	22/06/22	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter un agent contractuel pour une période allant du 5 au 9 juillet 2022, et du 26 juillet au 6 août 2022, en application de la loi n°84-53 précitée. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'accueil à la déchetterie située à Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 25 heures par semaine ; - Rémunération : 90 % du SMIC horaire (soit 9.77 €/heure), congés payés, et 10 % de la rémunération brute ; <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.</p>
2022DPRSDT-163	22/06/22	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter un agent contractuel pour une période allant du 12 au 23 juillet 2022 en application de la loi n°84-53 précitée. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'accueil à la déchetterie située à Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 25 heures par semaine ; - Rémunération : 80 % du SMIC horaire (soit 8.68 €/heure), congés payés, et 10 % de la rémunération brute ; <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.</p>
2022DPRSDT-164	22/06/22	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter un agent contractuel pour une période allant du 13 juin au 2 juillet 2022 en application de la loi n°84-53 précitée. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : agent d'accueil à la déchetterie située à Neussargues en Pinatelle ; - Durée hebdomadaire du service : 25 heures par semaine ; - Rémunération : 90 % du SMIC horaire (soit 9.77 €/heure), congés payés, et 10 % de la rémunération brute ; <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.</p>
2022DPRSDT-165	27/06/22	<p>Location : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition d'espaces avec le Centre Régional de la Propriété Forestière au sein de Hautes Terres Services et Découvertes, situé 6 rue du Docteur Mallet à Massiac, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bureau privatif d'une superficie de 11 m² ; - Des locaux mutualisés avec les autres utilisateurs du bâtiment d'une superficie de 64,40 m² (dont 12 m² retenus pour le calcul du loyer). <p>Le montant du loyer mensuel est fixé à 114,90 € soit 5 € par m². La mise à disposition sera consentie à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 30 juin 2023, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes similaires.</p>
2022DPRSDT-166	27/06/22	<p>Marchés publics : Décision de conclure et signer l'offre de l'entreprise Société Travaux de l'Environnement, située 7 rue Le Corbusier 63 800 CLERMONT-FERRAND, pour l'exécution de travaux d'aménagement sur les sites de Nierpoux et Chandeze (aménagement d'abreuvoirs type abreuvoirs gravitaires, mise en défens de berges ou de zones humides, aménagement de points de franchissement, etc..) dont le montant total est de 17 187 € HT soit 20 624,40 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022</p>
2022DPRSDT-167	28/06/22	<p>Personnel contractuel : Décision de recruter en application de la loi n°84-53 précitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un agent contractuel pour une période allant du 04 au 15 juillet 2022 ; - Un agent contractuel pour une période du 04 au 06 juillet et les 11,12 et 15 juillet 2022.

Les conditions d'embauche sont les

- Fonction : agent de collecte et de lavage ;
- Durée journalière : 8 heures ;
- Rémunération : 100 % du SMIC horaire, 10 % congés payés, et prime de précarité de 10 % de la rémunération brute.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Location : Décision de conclure et signer des conventions d'usage de l'espace de travail partagé « La Cocotte Numérique » selon les conditions suivantes :

NOM Prénom de l'utilisateur	Adresse	Objet de l'usage	Durée de la convention	Tarif
Mme Lauryne Christaufour – Assurances Deville de Periere	158 av Général Sarraill BP50 – 34 400 LUNEL	Usage exclusif d'un bureau pendant 3 mois	Du 01-03/2022 au 31/05/2022	300 €
Mme Lauryne Christaufour – Assurances Deville de Periere	158 av Général Sarraill BP50 – 34 400 LUNEL	Usage exclusif d'un bureau pendant 1 mois	Du 01/06/2022 au 30/06/2022	100 €
M Lucas DUPLEIX	26 rue Sorel – 15100 SAINT FLOUR	Illimité 1 an	Du 28/03/2022 au 27/03/2023	Gratuit année 1
Mme Marion DOUMECQ LACOSTE	26 rue Sorel – 15100 SAINT FLOUR	Illimité 1 an	Du 28/03/2022 au 27/03/2023	Gratuit année 1
Mme Hermance PUECH	7 rue du Four – 15 300 VIRARGUES	Illimité 1 an	Du 14/12/2021 au 13/12/2022	80 €
M David LECLERCQ	La Garde – 15 500 CELOUX	Illimité 1 an	Du 21/09/2021 au 20/09/2022	80 €
Mme Sarah HUBERT MARQUEZ	6 rue Faubourg Notre Dame – 15 300 MURAT	Illimité 1 an	Du 04/04/2022 au 03/04/2023	80 €
M Jean Brioux FERON	Rue de la Fosse au Sable – 14 200 BRAINE D'ALLEUD	½ journée	Le 05/04/2022 après midi	6 €
M Yves POISSON	ROC Gestion – 10 Bis rue du Moulin à Vent – 91 120 PALAISEAU	6 jours ou 12 ½ journées pendant un an	Du 01/03/2022 au 28/02/2023	40 €
Mme Sarah MASSIE	68 rue Saint Michel – 15 300 MURAT	Illimité 1 an	Du 21/03/2022 au 20/03/2023	Gratuit
M Jarod MASSIE	68 rue Saint Michel – 15 300 MURAT	Illimité 1 an	Du 21/03/2022 au 20/03/2023	Gratuit
Mme Mélanie BRIEE	50 avenue des Grands Bois – 44 800 SAINT HERBLAIN	Illimité 1 an	Du 02/03/2022 au 01/03/2023	80 €
M Kern JOLY	81 rue des Cascades – 75 020 PARIS	Illimité 1 an	Du 02/03/2022 au 01/03/2023	80 €
Mme Catherine LUDDEN	2 rue Vercingetorix – 63 200 RIOM	1 jour	Le 25/02/2022	10 €
Mme Emilie BRUNON	Emilieb2r@gmail.com	1.5 jour	Les 21 et 25/02/2022	16 €
M Nicolas RIGAUD	57 avenue Jean Jaurès – 94 110 ARCUEIL	3 jours	Les 8, 9 et 10 mars 2022	30 €
M Florent PELEGRIN	1 rue des Myrtilles – 15 300 VALUEJOLS	Illimité 1 an	Du 17/02/2022 au 16/02/2023	Gratuit
M Frédéric DUBERN	79 rue Jacquard – 69 004 LYON	Illimité 1 an	Du 23/02/2022 au 22/02/2023	80 €
Mme Suzanne MAHLER	2 le Passadou, La Choulou – 15 170 NEUSSARGUES EN PINATELLE	Illimité 1 an	Du 16/02/2022 au 15/02/2023	80 €

2022DPRSDT-168

29/06/22

FORMULES	TARIFS
M Pascal GUERY Kalker SAS – 110 allée des Pelouses – 72 200 LA FLECHE	6 jours ou 12 ½ journées pendant un an
M Nicolas DURLIN 243 rue des Vignes Blanches – 60 880 ARMANCOURT	2 jours
Mme Julie HERVE Le Bac – 15 160 ALLANCHE	Illimité 1 an
M David ISIDORE Le Bac – 15 160 ALLANCHE	Illimité 1 an
	Du 15/02/2022 au 14/02/2023
	40 €
	Les 14 et 15/02/2022
	20 €
	Du 16/06/2022 au 15/06/2023
	80 €
	Du 16/06/2022 au 15/06/2023
	Gratuit année 1

Les conditions principales sont les suivantes :

- Mise à disposition à titre précaire et révoquant d'un bureau à la Cocotte numérique de Murat ;
- Réservation permanente des lieux sur demande.

Location : Décision de fixer les tarifs et les formules d'accès aux espaces de travail partagés pour les utilisateurs comme suit :

FORMULES	TARIFS
Partenaire Maison des Services proposant des prestations d'accompagnement ou d'information, ou partenaire national signataire de la convention France Services du 07/02/20220	Gratuit
Partenaires Maisons des Services mettant en place des prestations de formation ou d'animation dont l'activité est à but lucratif	
1 jour	15 €
½ journée	10 €
Nomades (usagers « ponctuels » des espaces)	
1 jour	20 €
½ journée	10 €
Indépendants Réguliers sans bureau fixe	
Illimité 1 an « porteur de projet » (valable en année 1 uniquement)	Gratuit
Illimité pour entrepreneur	120 € /an
Salariés Réguliers sans bureau fixe	
1 jour/ semaine	40 € / mois
2 jours/ semaine	80 € / mois
3 jours/ semaine	120 € / mois
Réservation d'un bureau fixe (durée minimum de 6 mois)	
Selon la surface	5 € / m ² / mois + récupération des charges

Les tarifs des prestations de photocopies et impressions pour les utilisateurs sur l'ensemble des espaces de travail partagés comme suit :

Prestations	Tarifs indépendants réguliers et salariés réguliers	Tarifs nomades
Photocopies et impressions A4 noir et blanc (l'unité)	0.05 €	0.15 €

2022DPRSDT-169

29/06/22

		<table border="1"> <tr> <td>Photocopies et impressions A4 couleur (l'unité)</td> <td>0.10 €</td> <td>0.30 €</td> </tr> <tr> <td>Photocopies et impressions A3 noir et blanc (l'unité)</td> <td>0.10 €</td> <td>0.30 €</td> </tr> <tr> <td>Photocopies et impressions A3 couleur (l'unité)</td> <td>0.20 €</td> <td>0.60 €</td> </tr> </table> <p>Les tarifs susmentionnés aux différents utilisateurs à compter du 1^{er} juillet 2022. Il est décidé de valider la convention cadre à conclure avec les utilisateurs réguliers des espaces sans bureau fixe (hors partenaire) comme jointe à la présente décision. Des conventions personnalisées seront proposées aux utilisateurs d'un bureau fixe (durée minimum de 6 mois).</p>	Photocopies et impressions A4 couleur (l'unité)	0.10 €	0.30 €	Photocopies et impressions A3 noir et blanc (l'unité)	0.10 €	0.30 €	Photocopies et impressions A3 couleur (l'unité)	0.20 €	0.60 €													
Photocopies et impressions A4 couleur (l'unité)	0.10 €	0.30 €																						
Photocopies et impressions A3 noir et blanc (l'unité)	0.10 €	0.30 €																						
Photocopies et impressions A3 couleur (l'unité)	0.20 €	0.60 €																						
2022DPRSĐT-170	29/06/22	<p>Location : Décision de fixer les tarifs et les formules d'accès aux salles de réunion comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>FORMULES</th> <th>TARIFS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Partenaire Maison des Services proposant des prestations d'accompagnement ou d'information, ou partenaire national signataire de la convention France Services du 07/02/20220</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Toutes les salles de réunion sauf la salle visio-conférence R+3 (Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)</td> </tr> <tr> <td>La ½ journée</td> <td>30 €</td> </tr> <tr> <td>La journée</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Salle visio-conférence R+3 (Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)</td> </tr> <tr> <td>La ½ journée</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>La journée</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">OPTIONS</td> </tr> <tr> <td>Equipement de visio-conférence (disponible pour certaines salles seulement)</td> <td>30 € / usage</td> </tr> <tr> <td>Mise en place de chaises (Salle visio-conférence R+3 – Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)</td> <td>20 € / usage</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il est précisé que si l'utilisateur décidait d'annuler la mise à disposition, et ce quel que soit le motif, il restera redevable des sommes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A plus de 15 jours avant la date de la mise à disposition : 0 % du montant ; - A moins de 15 jours avant la date de la mise à disposition : 50 % du montant ; - A moins de 3 jours avant la date de la mise à disposition : 100 % du montant. <p>Il est décidé de valider la convention cadre à conclure avec les utilisateurs comme jointe à la présente décision et d'appliquer les tarifs susmentionnés aux différents utilisateurs à compter du 1^{er} septembre 2022.</p>	FORMULES	TARIFS	Partenaire Maison des Services proposant des prestations d'accompagnement ou d'information, ou partenaire national signataire de la convention France Services du 07/02/20220	Gratuit	Toutes les salles de réunion sauf la salle visio-conférence R+3 (Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)		La ½ journée	30 €	La journée	50 €	Salle visio-conférence R+3 (Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)		La ½ journée	50 €	La journée	100 €	OPTIONS		Equipement de visio-conférence (disponible pour certaines salles seulement)	30 € / usage	Mise en place de chaises (Salle visio-conférence R+3 – Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)	20 € / usage
FORMULES	TARIFS																							
Partenaire Maison des Services proposant des prestations d'accompagnement ou d'information, ou partenaire national signataire de la convention France Services du 07/02/20220	Gratuit																							
Toutes les salles de réunion sauf la salle visio-conférence R+3 (Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)																								
La ½ journée	30 €																							
La journée	50 €																							
Salle visio-conférence R+3 (Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)																								
La ½ journée	50 €																							
La journée	100 €																							
OPTIONS																								
Equipement de visio-conférence (disponible pour certaines salles seulement)	30 € / usage																							
Mise en place de chaises (Salle visio-conférence R+3 – Site de Murat – siège de HTC 4 rue du Faubourg Notre-Dame)	20 € / usage																							
2022DPRSĐT-171	29/06/22	<p>Marchés publics : Décision de conclure et signer les offres des entreprises suivantes, pour la fourniture de conteneurs et de colonnes aériennes pour la collecte des déchets ménagers et du tri-sélectif :</p>																						

Lots	Titulaires	Montants DQE en HT (non contractuel)
Lot n°1 : Conteneurs à déchets ménagers pour la collecte des ordures ménagères et du tri-sélectif	SL CONTENUR 3 rue de la Claire 69 009 Lyon	73 945 €
Lot n°2 : Colonnes aériennes pour la collecte du verre, du papier et des emballages en apport volontaire	SECAF ENVIRONNEMENT 5 rue des Crès 38 150 Assieu	111 560 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022. Le montant total des commandes émises par les deux structures membres du groupement de commande devra respecter les montants minimum et maximum fixés dans le CCAP.

Droit de préemption urbain : Les décisions n°2022DPRS DT-152, 154 à 156 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.